

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 11 (1899)
Heft: 11

Rubrik: Société genevoise de photographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue Suisse de Photographie

Omnia luce!

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.
Les manuscrits ne sont pas rendus.

Société genevoise de photographie.

Séance du 2 novembre 1899.

Présidence de M. le Dr A. MAZEL, président.

M. le président annonce la démission de MM. Arlaud, Barraud, Nicoud, Peyrot et Schimeck; il annonce la candidature de MM. Dupuis et Stadler.

Il donne lecture des conditions du concours organisé par M. de Luserna et la Société genevoise de photographie (Voir *Revue*, 1899, p. 317), puis du concours d'agrandissements ouvert par la *Revue* (*Ibid.*, p. 314).

M. le président lit une lettre de M. E. Demole relative à une transformation de la Société. Cette motion sera présentée à la prochaine assemblée générale.

Le morceau de choix de cette séance a été une charge à fond exécutée par M. Maurice Baud, peintre, contre les prétentions de la photographie à se rattacher à l'art. Nous devons dire qu'il a trouvé quelques contradicteurs, mais il n'en est pas moins vrai qu'il a su, pour défendre sa thèse, employer des arguments et une chaleur de conviction très remarquables. Nous l'avons invité à nous confier son mémoire pour en faire jouir nos lecteurs. S'il le fait, nous en serons très heureux.